

RENDU du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE
Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire

PRESENTS : GAY Marie Paule, GERARD Christian, KLETTY Christian, JUNG DUHAIL Elisa, PLESSY Pauline, RAFFALLI Lionel, SCHALL Alain, VOGELBACH Sandrine.

ABSENTS EXCUSES : /

Secrétaire de séance : SCHALL Alain

PROCURATIONS : /

ORDRE DU JOUR :

1. Intervention de Mme Audrey MARSET pour le projet Renardière
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2021
3. Informations, compte-rendu de réunions
4. Détermination du nombre d'adjoints
5. Election d'un adjoint
6. Achat de terrains
7. Projet Renardière
8. Divers

1° Intervention de Mme Audrey MARSET pour le projet Renardière

Mme MARSET, directrice du centre PEP la Renardière, fait part de leur projet d'aménagement intérieur et extérieur du centre PEP la Renardière sur le thème « immersion dans la nature », dans le but de :

- Diversifier le public, augmenter le nombre de nuitées, privilégier la clientèle régionale et Outre-Rhin, créer une offre touristique,
- Développer l'ancrage au patrimoine local,
- Adapter l'infrastructure à la demande de la « nature »,
- Obtenir l'appui de prestataires externes,
- Consolider les cinq emplois
- Créer de nouveaux espaces extérieurs (chemin de la reconnexion dans un esprit « slow tourisme ») : une cuisine extérieure en lien avec le Jardin-Forêt, un espace de convivialité, une tisanderie et un plateau d'observation d'astronomie, un espace lié à la reconnexion à soi et à la détente, un espace jeux extérieur, une cabane du menuisier et d'atelier bois, un camping dans les arbres, un espace sportif avec des agrès
- Créer d'une terrasse panoramique tournée vers Aubure et le jardin-forêt,
- Rénover une salle à manger et d'intégrer la modularité permettant d'accueillir d'autres publics et intégrant des espaces de convivialité

- Rendre accessible le bâtiment et répondre aux normes 'accès handicapés'

Ce projet « une offre slow tourisme à la Renardière à Aubure » s'inscrit dans le cadre de l'opération « Soutien aux services de base en milieu rural »

Dans le cadre du plan de relance européen, la région Grand Est lance un appel à projets visant à maintenir et développer les services de base en milieu rural. Financé par le Fonds Européen Agricole de développement Rural FEADER, cet appel à projet est ouvert aux associations privées et peut permettre l'aménagement d'infrastructures et l'investissement d'équipement favorisant le développement d'une offre touristique.

2° Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2021

Le compte-rendu du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3° Informations, compte-rendu de réunions

Compte rendu synthétique du conseil communautaire du Pays de Ribeauvillé le 30/09/21

Environnement : beaucoup de déchets et des coûts moyens mais élevés.

Projets : des conteneurs avec des infos plus précises sur les déchets, mise en place de tri à la piscine, lavage des conteneurs, bornes de tri en communauté de communes, mise en place de bacs compostables à Ribeauvillé, à Bergheim et Ostheim. Vente 250 composteurs individuels en 2021.

Le Gerplan : actuellement un appel en cours jusqu'au 15 novembre pour les projets. Colloque à Rouffach, avec le Parc des Ballons pour le côté paysager qui est un enjeu sur notre territoire.

Développement économique :

ZA : souhait d'interdire des commerces qui ne sont pas durables. Acquisition en cours de terrain à Riquewihr pour le rendre au développement économique ; Bennwihr des démarches de régularisation. ZA Ostheim, une entreprise traîne et il y a plusieurs candidats, Muelbach : beaucoup de candidats en cours et un candidat qui souhaite créer 50 emplois sur un grand terrain.

Mutualisation : se mettre en accord sur les PLU.

La pépinière d'entreprises : une commission est passée et souhaite qu'on poursuive les animations (cf le rapport)

Communication :

Applications smartphone : Intramuros est la plus claire, la plus complète et la moins chère) par rapport à Illiwapp.

Livres en fête : Fête joyeuse, populaire durant tout le week-end.

Projet de territoire : Construction du nouveau siège, consolidation de la mutualisation, adoption d'un pacte financier, environnement.

COMMUNE d'AUBURE

Petites villes de demain : en place depuis un certain temps mais il est encore possible de l'intégrer. Le bourg centre peut aider les villes voisines : logements vacants, zone artisanale, améliorer l'habitat, réhabilité les friches, développement de la mobilité douce, renforcement des services aux habitants, aux touristes...La communauté de communes a émis un avis favorable et va vérifier si Ribeauvillé et Riquewihr sont éligibles.

Création d'un nouveau siège : construction à la place d'une réhabilitation qui est très chère + 2M et pas forcément d'extension possible et problème de parking

Construction : 2,5M HT sans sous-sol et sans mobilier. Si sous-sol 2,9MHT (soit 3,5M TTC) prévisions : emménagement sept 2024. (14 000€ HT pour les 2 candidats non retenus). Chiffrage fait par l'Adauhr. Endettement par rapport aux finances et dans le long terme. Et tout projet doit entrer dans un budget et voir l'impact financier. Il faut une délibération de départ pour chercher des subventions. Il aurait fallu faire une estimation de remboursement. Appréhender le pacte financier fiscal. Après de nombreux échanges la mise en place du démarrage des appels d'offre est adoptée.

Navettes de Noël : une convention pour revoir la répartition du déficit et d'adhérer au groupement d'achat constitué entre communautés de communes du Pays de Rouffach, Kaysersberg et Ribeauvillé.

La piscine : diagnostique de la piscine qui a 30 ans avec plus de 3 000 entrées, enjeux énergétiques qui consomme 10x plus d'énergie qu'un autre bâtiment. Il faut trouver une solution pour baisser la consommation énergétique avec Climaxion.

Fête de la nature et de l'environnement : Bergheim et Comcom les 16/17 octobre avec un spectacle et un atelier d'une miellerie, exposition, ONF différences essences du bois et atelier déchet et zéro déchets, et la visite d'une station d'épuration... et le vendredi un a-midi école
Inauguration le samedi matin à 9h30

20 ans de jumelage :

Le comité de jumelage d'Aubure a reçu ses amis Survillais du 1^{er} au 3 octobre 2021 pour célébrer les 20 années d'union.

Ronde des Fêtes :

Colloque « un engagement social fort : être bénévole en 2021 » le 19.10.2001 à 19h à Ribeauvillé

Fête de la St Hubert :

La fête de la Saint Hubert sera organisée à Aubure le samedi 6 novembre 2021. Une messe à 17h sera suivie de vin chaud.

Les jeunes conseillers municipaux s'occuperont du service du repas dans le préau. La mise en place et l'organisation de la manifestation est dirigée par Mme VOGELBACH Sandrine, conseillère municipale chargée du Conseil Municipal des Jeunes.

Conseil Municipal des Jeunes :

11 jeunes d'Aubure se sont réunis le 2 octobre 2021 pour voter leurs maire et adjoints juniors. Ont été élus : COLLIN Louison Maire Junior, DUSSART Eulalie, adjointe au maire junior, et FREYSIER Léandre, adjoint au maire junior.

Le Conseil Municipal des Jeunes va réfléchir à divers projets, tels la promotion du village avec la réalisation d'un film, la constitution d'un cagnotte pour des voyages de découvertes, et participera aux commémorations et manifestations de la commune.

Les jeunes conseillers se retrouveront tous les 15 j le samedi matin dans la salle citoyenne et seront encadrés par Mme VOGELBACH Sandrine.

Dates des commissions de sécurité :

- Commission communale « site et urbanisme, bâtiments » pour contrôler la sécurité des bâtiments communaux non contrôlés par la commission départementale de sécurité :un planning est à définir.
- Commission départementale de sécurité : visite de l'arc en ciel le 9.11.2021 à 9h : M. RAFFALLI représentera la commune.

Repas de Noël des aînés - conseil des anciens

Le repas des aînés sera organisé en janvier 2022.

Le conseil des anciens sera convié à une réunion préparatoire organisée le 26 octobre 2021 à 14h avec Mme la maire et M. KLETTY Christian, conseiller municipal.

Vœux du maire

Organisation de la cérémonie des vœux le 1^{er} janvier 2022 à 17h.

Flamme du soldat inconnu : délégation, déplacement

M. Thierry Laurent, membre du comité de la flamme du soldat inconnu invite le conseil municipal, le 14 mars 2022 à la visite du Sénat ou de l'Assemblée Nationale, de l'Arc de Triomphe, des Champs Elysées, de la maison d'Alsace et de l'allumage de la flamme.

Communication aux parents d'enfants scolarisés à Aubure au sujet de la prise en charge financière par la commune de l'accueil du matin

Le conseil municipal souhaite sensibiliser les parents d'élèves sur les dépenses communales liées aux activités scolaires et périscolaires de leurs enfants.

Accueil du matin :

L'accueil du matin des écoliers d'Aubure est à charge de la commune. Afin d'encadrer les enfants, certains jours dès 6h40, jusqu'à 8h20, la commune emploie M. CASPAR Philippe.

L'année 2020, il a effectué 132 h d'accueil du matin, pour un coût salarial à charge de la commune de 1722 €.

Le tarif horaire de 2 € facturé aux parents représente 302 €. Il reste à charge de la commune 1 420 €.

L'année 2019, les charges salariales se sont élevées à 2 143 €, pour une participation de 374 € des parents.

Ecole :

Le budget de fonctionnement de l'école en 2019 était d'environ 56 715 € répartis comme suit :

- Electricité : environ 1 000 €
- Chauffage : environ 8 000 €
- Personnel communal (ATSEM) : 24 700 €
- Personnel de remplacement : 10 385 €
- Frais de nettoyage : 9 130 €
- Fournitures d'entretien : environ 1 500 €
- Fournitures scolaires : 2 000 €

Soit environ 2 955 € par enfant (19 cette année)

4° Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de un ou deux adjoints, suite aux démissions de Monsieur VERZI Jérôme du poste de conseiller municipal et de 2^{ème} adjoint, et de Madame SEGARD Muriel du poste de conseillère municipale et de 3^{ème} adjoint

Fixation du nombre d'adjoints

Préalablement à l'élection d'un nouvel adjoint, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le maintien à 3 du nombre d'adjoints au Maire.

Mme le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

S'agissant du Conseil Municipal dont l'effectif légal est fixé à 11, le nombre maximum d'adjoints est fixé à 3. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a décidé de fixer à 2 le nombre des adjoints au Maire. Mme le Maire précise que l'adjoint nouvellement élu occupera dans l'ordre du tableau le même rang que celui qu'occupait M. Jérôme VERZI soit le 2^{ème} rang.

Il a ensuite été procédé à l'élection d'un nouvel adjoint

5° Election du 2^{ème} adjoint au Maire

Mme la maire a ouvert la séance. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 8 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint.

Elle a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT). M. SCHALL Alain a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121- 15 du CGCT). 1.2.1 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Sandrine VOGELBACH et M. RAFFALLI Lionel

Déroulement du 1er tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le

président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseiller présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletins déclarés blancs par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 7

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS : GERARD Christian

Nombre de suffrages obtenus

En chiffres : 7 En toutes lettres : sept

Proclamation de l'élection d'un adjoint M. GERARD Christian ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, est proclamé 2ème adjoint au Maire de la commune de AUBURE et est immédiatement installé dans ses fonctions.

6° Achat d'une parcelle forestières

Mme MISSLIN SOKIC souhaite vendre sa parcelle forestière en section 1 n° 48 (Haute Roullaine) d'une surface de 51 ares 05.

La commune est propriétaire limitrophe, et dispose ainsi du droit de préférence des voisins forestiers. En 2011, Mme SOKIC avait déjà proposé de vendre cette forêt. Après analyse de la situation géographique du terrain et de la nature des boisements, le Conseil Municipal n'était pas intéressé par l'achat de cette parcelle. En effet, celle -ci est majoritairement composée de douglas très branchus, n'ayant qu'une faible valeur marchande.

Il est proposé de prendre rendez-vous sur place avec la propriétaire de la parcelle pour reconnaissance des limites et de faire estimer la valeur de la parcelle par un expert.

7° Projet Renardière

Le conseil municipal délibère sur le projet d'aménagement intérieur et extérieur du centre PEP la Renardière dans le but de :

- Répondre au thème « immersion nature »

COMMUNE d'AUBURE

- Diversifier le public, augmenter le nombre de nuitées, privilégier la clientèle régionale et Outre-Rhin, créer une offre touristique,
- Développer l'ancrage au patrimoine local,
- Adapter l'infrastructure à la demande de la « nature »,
- Obtenir l'appui de prestataires externes,
- Consolider les cinq emplois
- Créer de nouveaux espaces extérieurs (chemin de la reconnexion dans un esprit « slow tourisme ») : une cuisine extérieure en lien avec le Jardin-Forêt, un espace de convivialité, une tisanderie et un plateau d'observation d'astronomie, un espace lié à la reconnexion à soi et à la détente, un espace jeux extérieur, une cabane du menuisier et d'atelier bois, un camping dans les arbres, un espace sportif avec des agrès
- Créer d'une terrasse panoramique tournée vers Aubure et le jardin-forêt,
- Rénover une salle à manger et d'intégrer la modularité permettant d'accueillir d'autres publics et intégrant des espaces de convivialité
- Rendre accessible le bâtiment et répondre aux normes 'accès handicapés'

Ce projet « une offre slow tourisme à la Renardière à Aubure » s'inscrit dans le cadre de l'opération « Soutien aux services de base en milieu rural »

Concernant le projet de construction, le Conseil Municipal propose à la PEP d'acheter une partie du terrain communal limitrophe à leurs propriétés. Le Conseil Municipal charge le maire d'en faire la proposition à la direction de la PEP et de recueillir leur offre de prix.

Le Conseil Municipal soutient ce projet de développement de ce centre.

9° Divers :

Désignation de deux élus pour les commissions « culture-communication » et « enfance-jeunesse » à la communauté de communes du pays de Ribeauvillé :

Mmes Elisa JUNG-DUHAIL et Sandrine VOGELBACH, conseillères municipales, sont désignées pour représenter la commune d'Aubure aux commissions « culture-communication » et « enfance-jeunesse » à la communauté de communes du pays de Ribeauvillé

Fin de la séance à 22 h 50